

Saint Jean de Chevelu

FLASH INFO DECEMBRE 2020

MAIRIE

Tel : 04 79 36 80 11

Mail :

stjeanchevelu@wanadoo.fr

Site :

www.saintjeandechevelu.fr



Commune-de-Saint-Jean-de-Chevelu

Accueil téléphonique :

Tous les matins

de 8h00 à 12h00

(sauf lundi matin)

et lundi après-midi

Horaires d'ouverture

au public :

Mardi : 14h00 – 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 14h00 – 19h00

Samedi : 9h00 – 12h00

Adresse électronique :

stjeancommunication@gmail.com

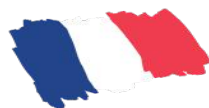
Seulement pour flash et bulletin

REPAS DES ANCIENS



Compte tenu de la crise sanitaire, le traditionnel repas avec nos anciens (70 ans et +) n'a pas pu avoir lieu. Cette année, les membres du Conseil Municipal vous rendront visite individuellement à domicile le :
samedi 19 décembre 2020, entre 9h00 et 12h00
avec une surprise !!
Merci de noter cette date !

MAIRIE



A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie sera exceptionnellement fermée les **samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.**



RAPPEL BULLETIN

Nous vous rappelons que les commerçants, artisans, services... qui le souhaitent, peuvent nous faire parvenir leurs coordonnées...
Pour les associations, nous faire également parvenir vos activités de début d'année, avec photos, et pourquoi pas, votre programme pour 2021...
Avant le 18 décembre 2020

ECOLE – Votre avis nous intéresse



Un sondage est en ligne sur le site internet de la Mairie, ainsi que sur la page Facebook de la commune concernant le « nom » à donner à l'école de Saint Jean de Chevelu.

- 1) Est-ce que vous souhaiteriez donner un nom à l'école ? oui – non
- 2) Si oui, quelle thématique vous interpelle le plus ?
Personnalité, Patrimoine, Faune, Flore, Autre.....

ANCOLIE

Malheureusement, le marché de Noël traditionnel de l'Ancolie n'aura pas lieu cette année. Nous espérons les retrouver au printemps pour leur Foire aux Plantes...



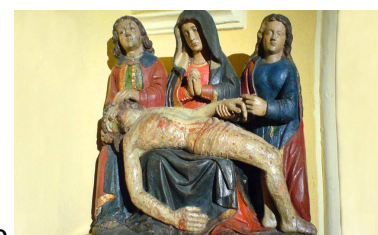


LE CAMPING DES LACS

Une vidéo est disponible sur le site internet de la mairie, ainsi que sur la page Facebook de la commune. Les gérants reviennent sur cette année 2020 si particulière, et sur leur organisation. N'hésitez pas à consulter cet entretien !



La « Pieta » de la Chapelle de Monthoux est partie en villégiature ! Invitée par le musée du château d'Annecy, qui nous a confirmé ceci au début de l'actuel confinement, cette œuvre d'art a été prise en charge le 16 novembre par la responsable du Musée et son équipe technique.



Propriétaire de l'œuvre, notre commune a été sollicitée pour ce prêt permettant sa mise en valeur dans le cadre d'une grande exposition qui se tiendra jusqu'en mars, sur le thème des sculptures d'art sacré en Savoie et Italie depuis le 16^e siècle.

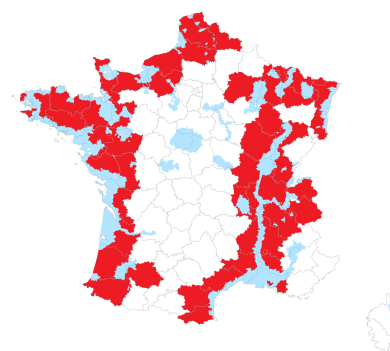
Toutes les garanties ont été prises (assurances, conservation et restitution) pour cette opération cautionnée par les autorités culturelles, outre un échange préalable avec le curé de notre canton.

Un catalogue d'exposition sera également diffusé, ce qui permettra une belle promotion de cet élément de notre patrimoine local, auquel les habitants de Monthoux sont très attachés, à juste titre !

GRIPPE AVIAIRE

A compter du 6 novembre, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans l'ensemble du département de la Savoie :

- claustration ou protection des élevages de volailles, basses-cours par un filet de protection,
- interdiction de rassemblement d'oiseaux,
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes,
- interdiction d'utilisation d'appelant.



Et malgré la situation actuelle, l'équipe municipale vous souhaite un

